



Editorial : le Régime d'Assistance Médicale (RAMED), une couverture médicale gratuite pour les personnes démunies/ indigents au Mali



Le Régime d'Assistance Médicale (RAMED) est une réforme instituée par le Gouvernement de la République du Mali, par la loi N°09-030 du 27 juillet 2009, modifiée par la loi N°2016-065 du 30 décembre 2016.

Elle est mise en œuvre par l'Agence Nationale d'Assistance Médicale (ANAM), qui a pour missions essentielles, l'immatriculation et la prise en charge médicale des plus pauvres/indigents, à travers le remboursement des soins médicaux. En plus des indigents/plus pauvres, les bénéficiaires du RAMED sont constitués des blessés de guerre et de catastrophes, des pensionnaires des établissements pénitentiaires et de bienfaisance, des enfants et des femmes de la rue.

La cible du RAMED est estimée à 5% de la population malienne, bien que plusieurs études montrent que l'extrême pauvreté au Mali est située aux environs de 23% de la population.



De sa création en 2009 à nos jours, l'ANAM ne cesse de se positionner comme une structure de référence en termes de protection des plus démunis au Mali. C'est à partir de 2016, sous l'impulsion de son Directeur Général, Dr Amadou TRAORE, que cette dynamique a véritablement pris son envol, avec des indicateurs qui ont permis d'affirmer que le rêve est devenu une réalité.

SOMMAIRE

<i>Editorial</i>	1
<i>Focus sur la COVID 19</i>	2
<i>Formation des enquêteurs sur la collecte mobile</i>	3
<i>L'UNICEF, un partenaire stratégique depuis 2015</i>	3
<i>La Banque Mondiale appuie le RAMED à travers le PACSU</i>	4
<i>L'ANAM au cœur du programme d'urgence présidentielle</i>	5
<i>Le RAMED au chevet des déplacés de Zantiguila</i>	5
<i>Des efforts de remboursement malgré les difficultés financières</i>	6
<i>L'ANAM se dote d'une nouvelle salle d'archivage</i>	6

Avant 2016, les chiffres étaient seulement de **46 829** bénéficiaires immatriculés au RAMED. Ceux-ci ont exponentiellement évolué à partir de 2016. En effet, pour la seule année 2016, l'ANAM a immatriculé plus de **87 986** personnes. A la date du 30 avril 2020, près de **730 000** bénéficiaires sont immatriculés au RAMED, sur lesquels plus de **218 000** ont bénéficié de prises en charge médicale gratuites à 100%, avec une couverture géographique de plus de **72%** des communes du Mali. A cette performance remarquable, il faut ajouter le rôle éminemment stimulateur de l'ANAM dans la consolidation de la paix et de la cohésion sociale ainsi que dans le renforcement du moral des troupes militaires sur les théâtres d'opération. En effet, l'ANAM a assuré la prise en charge médicale de l'ensemble des blessés de toutes les attaques terroristes perpétrées sur le sol malien. Au nombre de **993**, ces blessés sont majoritairement des militaires. A ceux-ci, il faut ajouter la prise en charge d'autres blessés (suite à l'incendie de la citerne à Daoudabougou (Bamako), et l'effondrement d'un immeuble au quartier Banconi (Bamako), sans oublier l'immatriculation de **1 363** personnes déplacées internes (PDI) suite à la crise au Nord et au Centre du Pays.

Directeur de Publication : Dr Amadou TRAORE (DG ANAM)

Rédaction et Diffusion : Département Communication et Partenariat

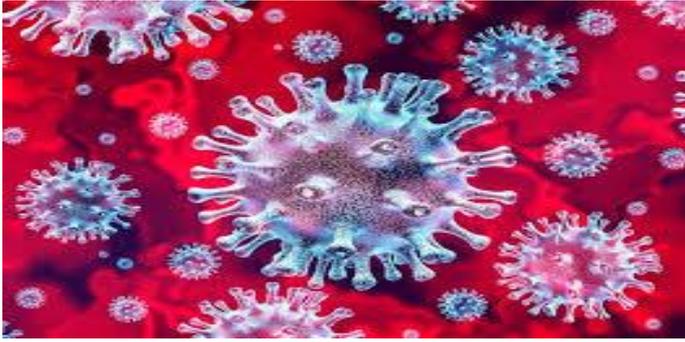
Hamdallaye ACI 2000, rue 320, porte 865, près du Complexe Sportif A.S Réal de

Bamako -Mali. Tel (00 223) 20 23 28 46 - Fax : (00223) 20 23 28 47,

www.anam-mali.org ; mail : info@anam-mali.org

Focus sur la COVID-19

Par **Dr Seydou SANOGO**,
Département Assistance Médicale



Apparue pour la première fois en décembre 2019 en Chine, la COVID-19 a été déclarée comme pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), à ce jour plus de **180 pays** sont touchés.

A la date du 29 mai 2020, **5.923.833 cas de COVID-19** ont été confirmés et plus de **364.800** personnes en sont décédées dans le monde.

La République du Mali n'est pas épargnée, car, à la même date, elle a enregistré **1226 cas confirmés, 73 décès** avec comme épïcentre Bamako qui compte **758 cas confirmés et 46 décès**. C'est un problème majeur de santé publique.

1) Qu'est-ce que la COVID-19 ?

C'est une infection respiratoire causée par un virus (coronavirus).

2) Comment se transmet la COVID-19 ?

La contamination est interhumaine (homme à homme) à travers les postillons issus de l'éternuement d'un malade, le contact avec les objets souillés.....

3) Quels sont les signes du COVID-19

- La Fièvre ;
- Les Courbatures,
- La Toux ;
- L'Eternuement ;
- La Congestion nasale ;
- Le Mal de gorge ;
- La Perte de l'odorat ;
- La Perte de goût ;
- Les Difficultés respiratoires.....

4) Qu'est-ce qu'il faut faire en cas de constatation de ces signes ?

- Appeler le Numéro vert : **36061**

5) Comment se protéger contre la COVID-19 ?

Se laver constamment les mains avec de l'eau et du savon,
Friction des mains avec la solution hydro alcoolique,
Respecter la distanciation sociale,
Eternuer dans le coude ou dans les mouchoirs à usage unique,
Eviter les grands regroupements,
Porter les masques.....

L'ANAM lutte contre la COVID-19

Par **Mme SACKO Diarafa CISSOKO**
Département Communication et Partenariat

Depuis l'apparition de cette pandémie du COVID-19 au Mali, le Gouvernement de la République du Mali a pris des mesures drastiques, afin de lutter efficacement contre la propagation de cette maladie, notamment au sein des institutions/services/sociétés étatiques et privées.

Ainsi l'Agence Nationale d'Assistance Médicale (ANAM) à l'instar de tant d'autres structures, n'est pas restée en marge de la lutte contre le COVID-19, à travers sa Direction générale qui a mis en place une stratégie urgente de riposte qui consiste à :

- La mise en place d'un dispositif de lavage des mains au savon et à l'eau chloré,
- La mise à disposition des solutions hydro alcooliques,
- La sensibilisation du personnel à travers les posters,
- La limitation des visites,
- La dotation du personnel en masque,
- Le port obligatoire du masque à l'interne,
- La mise en congé d'une partie du personnel, de certains agents techniques et des stagiaires.

NECROLOGIE



Né en 1969, titulaire d'un Diplôme de Maîtrise en Administration

Publique, **Mamadou MAIGA** a successivement occupé les postes de Chef de Cellule Contentieux et Chef de Département Règlementation Juridique et Contentieux à l'ANAM. Après avoir loyalement servi à l'ANAM pendant 09 bonnes années, **Mamadou**

MAIGA, affectueusement appelé « **Maitre** » est décédé le **samedi 15 février 2020**, des suites d'une courte maladie. La Direction Générale et l'ensemble du personnel présentent toutes ses condoléances les plus attristées. Que la terre lui soit légère ! Amine

Ateliers locaux de formation des enquêteurs sur la collecte mobile

Par **Moussa DIARRA**

Département Informatique et Documentation

Dans le cadre de son partenariat avec l'UNICEF, l'ANAM a mis en place un système de collecte mobile, qui est un processus d'identification et de collecte d'information des bénéficiaires du régime d'assistance médicale « RAMED » via les outils numériques notamment les Smartphones et Tablettes.



Il se présente sous forme d'un questionnaire digital utilisable sur les smartphones et tablettes uniquement pour faciliter, optimiser, et maximiser le processus de collecte d'informations sur les présumés bénéficiaires (indigents) du RAMED. Ce système de collecte mobile est entièrement financé par l'UNICEF.

Ainsi le Département Informatique est chargé de l'élaboration, la conception, l'installation du questionnaire électronique, et de la formation des enquêteurs sur le terrain.

C'est dans ce cadre que s'est tenue du **25 au 31 Décembre 2019**, une série de sessions de formation d'une cinquantaine (50) d'enquêteurs sur le processus de la collecte mobile dans les localités de KENIEBA, BAFOULABE, KITA dans la région de KAYES.

La Dynamique partenariale

Par **Modibo DIARRA**

Chef Département Communication et Partenariat

L'ANAM est au cœur de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au Mali. C'est fort des résultats engrangés dans ce domaine qu'elle se réjouit de la confiance des Partenaires Techniques et financiers, au nombre desquels, il faut citer :

- ✓ **L'UNICEF, un partenaire stratégique depuis 2015**
En effet, l'UNICEF est le premier partenaire financier qui accompagne le processus d'accès des indigents aux services de santé dans les régions de Sikasso et Mopti, mais apporte aussi des appuis (technique et financier) à la Direction générale de l'ANAM, au nombre desquels, on peut noter :
 - L'appui à l'identification et la réalisation des enquêtes sociales des indigents ;
 - La réalisation des enquêtes électroniques (la collecte mobile des données avec des tablettes-smartphones) ;
 - L'appui à l'immatriculation des bénéficiaires du RAMED ;
 - Le renforcement des capacités des responsables des ASACO et CSCOM ;
 - Le renforcement des capacités du personnel technique de l'ANAM ;
 - Le renforcement du système de gestion de la base de données de l'ANAM ;
 - L'acquisition de matériels informatiques et de véhicules pour l'ANAM et les directions régionales du développement social et de l'économie Solidaire ;

- Les activités de communication sur le processus d'immatriculation et d'accès aux soins gratuits ;
- L'appui aux mairies en imprimés de certificats d'indigence et de résidence ;
- L'appui aux structures régionales et subrégionales en charge de la Protection Sociale, en imprimés de fiches d'enquêtes sociales ;



Ainsi de 2015 à 2019, ses différents appuis de l'UNICEF ont permis l'immatriculation au RAMED de **233.694** indigents, dans **309** communes des régions de Kayes, Sikasso et Mopti.

Dans les années à venir, le programme envisage de s'étendre aux régions du Nord du Mali, principalement, Gao et Tombouctou.

○ Focus sur la Collecte mobile via tablettes smartphones

Dans un souci de plus de fiabilité des données, d'accélération et de désengorgement du processus d'immatriculation (raccourcissement du délai) des bénéficiaires au RAMED, l'ANAM a mis en place un système de collecte mobile en temps réels (CMTR) via tablettes smartphones entièrement financé par l'UNICEF. Pour ce faire, l'UNICEF a offert à l'ANAM pour la phase pilote deux cent cinquante (250) tablettes.

Ce système de collecte mobile présente des avantages. Il a permis d'enrôler plus de cinquante mille (50 000) personnes dans les localités concernées (**Sikasso, Mopti et Kayes**). Ces résultats ont constitué des indicateurs et des justificatifs pour étendre la collecte mobile à d'autres zones.

Au préalable, le formulaire électronique d'enquête (masque de saisie) a été paramétré dans les tablettes et validé, à l'issue d'un atelier de validation tenu le 22 janvier 2017, à Banankoro, en présence de la quasi-totalité des acteurs de la protection sociale.



✓ La Banque Mondiale, appuie le RAMED, à travers le Projet « Accélérer les progrès pour la Couverture Sanitaire Universelle (PACSU) ».

Après un appui de plus de 181 Millions dans le cadre de la mise en œuvre du **Projet de lutte contre le Paludisme et les Maladies Tropicales Négligées au Sahel (PPMTNS)** (*plus de 6 000 personnes atteintes d'éléphantiasis et d'hydrocèle ont bénéficié de traitements – opérations chirurgicales gratuites à travers l'ANAM*), le nouveau projet de la Banque Mondiale dénommée le Projet « Accélérer les progrès pour la Couverture Sanitaire Universelle (PACSU), d'une durée de quatre (4) ans prévoit un accompagnement plus conséquent du RAMED dans les Régions de Koulikoro, Ségou, Mopti et Gao. Ce financement concernera toutes les structures intervenant dans le domaine de la santé au Mali.

Dans ce cadre, un atelier d'élaboration du Plan de Travail et du Budget Annuel (PTBA) 2020 s'est tenu du 1er au 05 juin 2020, au Centre DIAMCIS à Banankoro, derrière Sénou, à la périphérie de Bamako.

Ainsi l'objectif assigné à l'ANAM en 2020, est d'offrir l'accès aux soins de base à **35 000** bénéficiaires, pour un objectif de fin de projet de **60 000** personnes utilisant les services de santé, sans contribution aucune de leur part.



L'ANAM en précurseur de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR)

Les résultats obtenus et la confiance des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) s'expliquent en partie par la nouvelle vision impulsée par l'équipe de management de l'ANAM, qui

repose principalement sur le système de Gestion Axée sur les Résultats (GAR) auquel l'ANAM a souscrit depuis 2016, bien avant son officialisation comme mode de gestion en République du Mali. Cette nouvelle vision s'est également traduite par la

modernisation des outils de travail et le renforcement des capacités du personnel. Ceux-ci ont constitué des préalables indispensables à la modernisation du travail sur le terrain, matérialisé par l'introduction de la collecte mobile via tablettes.

L'ANAM au cœur du programme d'urgence présidentielle contre le COVID 19

Par **Mamadou BA**,
Chef de Département Immatriculation et Social

Face à la pandémie du COVID-19, le Président de la République s'est adressé le 10 avril 2020 à la Nation malienne. Dans son discours, il a annoncé plusieurs mesures et actions sociales, dont l'assistance aux ménages pauvres et vulnérables.



C'est dans ce cadre, que s'inscrit le Programme d'Urgence du Gouvernement afin de répondre aux effets de la pandémie du CORONAVIRUS sur les populations maliennes en général et les plus démunies en particulier.

Ainsi le programme Jigisemejiri en partenariat avec l'Agence Nationale d'Assistance Médicale (ANAM), a retenu vingt-sept mille (27.000) indigents immatriculés au RAMED dans le district de Bamako, pour qu'ils puissent

bénéficier d'un transfert monétaire de l'ordre de **Quatre-vingt-dix mille (90.000) FCFA** afin de faire face aux difficultés engendrées par la pandémie du COVID 19. Ce transfert se fait par voie électronique en une seule tranche et permettra de couvrir les dépenses du ménage pendant une durée de six (6) mois.

L'objectif essentiel de ce programme de transfert monétaire est de contribuer au relèvement économique de ces ménages vulnérables dans un contexte de crise mondiale marquée par la pandémie du COVID 19. Il faut souligner que les restrictions imposées par le gouvernement dans le cadre de la gestion de la maladie à coronavirus (COVID-19) ont impactée négativement sur la vie de la population en général et particulièrement celle des ménages les plus pauvres, notamment ceux enrôlés au Régime d'Assistance Médicale (RAMED).



Ce programme de transfert monétaire qui s'étendra dans les autres régions du Mali, concernera tous les bénéficiaires du RAMED déjà répertoriés dans le Registre Social Unifié (RSU).

Le RAMED au chevet des déplacés de Zantiguila

Par **Mahamadou COULIBALY**
Département Assistance Médicale

Sur instruction des plus hautes autorités administratives et politiques, l'Agence Nationale d'Assistance Médicale (ANAM) a assuré la prise en charge médicale gratuite des personnes déplacées internes venues du village de Diombo dans le cercle de Koro (Région de Mopti) et installées dans la commune de Zantiguila, cercle de Fana. Ces personnes déplacées internes ont bénéficié des consultations médicales gratuites au dispensaire de Zantiguila.

Ainsi depuis janvier 2020, le Département Assistance Médicale, chargé de la coordination et de la gestion des prestations médicales est à la poursuite des activités programmées conformément au plan de travail de l'ANAM et selon les recommandations de la 17ème session du Conseil d'Administration.

A ce titre le Département a organisé une série de rencontres avec les Six (06) Centres de Santé de Référence, les douze (12) Centres de Santé

Communautaire et les six (06) Services locaux du Développement Social et de l'Economie Solidaire (SLDSES) de Bamako et de Kalaban Coro, pour ramener une grande partie des bénéficiaires (59) du RAMED à utiliser les structures sanitaires de base de leur commune afin de les renforcer davantage et de réduire considérablement le niveau des remboursements, conformément à la pyramide sanitaire en vigueur au Mali.

Des efforts de remboursement malgré les difficultés financières

Par **Mme N'GUIRO Aminata THERA**
Agent Comptable

L'une des missions principales assignées à l'ANAM est la prise en charge des prestations couvertes par le régime d'Assistance Médicale (RAMED). Pour ce faire, l'Agence Comptable est le département en charge des remboursements des prestations médicales. Ainsi à la date du 30 décembre 2019,

l'ANAM a procédé au remboursement des factures de prise en charge médicale gratuite de **99 244** bénéficiaires pour **316 328** prestations fournies dont :

- **75 781** consultations,
- **25 543** actes de laboratoire,
- **16 215** imageries,
- **18 351** hospitalisations,

- **30 381** autres actes (actes chirurgicaux, dialyses, soins infirmiers),

- **150 057** ordonnances.

Ces prises en charge médicales ont été assurées par les hôpitaux et assimilés à hauteur de **61,14%**, les Centres de Santé de Référence à **27,57%** et les CS Com à **11,29%**.

L'ANAM se dote d'une nouvelle salle d'archivage

Par **Mme COULIBALY Dadji COULIBALY**
Chef Département Ressources Humaines



L'un des objectifs majeurs de l'ANAM en 2020, est de disposer d'un fonds documentaire et d'archives qui regroupe les textes spécifiques nationaux et

internationaux du domaine de l'assistance médicale, mais aussi de la documentation scientifique et technique, des revues spécialisées, des journaux, tous nécessaires aux professionnels du régime de l'assistance médicale.

Cette volonté s'est concrétisée par l'opérationnalisation et la fonctionnalité de la salle d'archivage de l'ANAM, qui permettra au personnel ou tout autre

usager, de consulter la documentation en cas de besoin.

Le département a aussi participé à l'adoption du manuel de procédures opérationnelles, administratives, financières et comptables et de gestion de l'ANAM par le Contrôle Général d'Etat des Services Publics.

La mise en œuvre dudit manuel de procédures entrera en vigueur d'ici la fin de l'année 2020.



AGENCE NATIONALE D'ASSISTANCE MEDICALE (ANAM)

Pour tout renseignement, rendez- vous à la Direction Générale sise à Hamdallaye ACI 2000,

Rue 320, porte 865, près du Complexe sportif A.S Réal de Bamako

Contactez-nous au Tél:(+223) 20 23 28 46 / Fax:(+223) 20 23 28 47

Consulter notre site web : www.anam-mali.ml ; mail : info@anam-mali.org